



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

DÉCISION 639 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST AU TITRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN AUX CENTRALITES RURALES ET URBAINES POUR UN AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES » POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE PIETONS-VELOS A METZ (DIGUE DE WADRINEAU)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 février 2020, approuvant le Plan de déplacements urbains révisé,

VU le Contrat de Partenariat Métropolitain et son avenant,

VU les délibérations du Délibération N° 21SP-387 du 28 janvier 2021, 21CP-1230, 22 CP-1633 et 23CP-1426, et 23CP-1969 du 17/11/2023 et 24CP-1387 du 20/09/2024 du conseil Régional Grand-Est instaurant un dispositif de « soutien au centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires »

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération « construction d'une passerelle piétons-vélos à Metz, Digue de Wadrineau, précitée au dispositif « soutien au centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires » de la Région Grand Est,

DÉCIDONS :

De solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif « soutien au centralités rurales et urbaines pour un aménagement durable des territoires » au taux de 15.18% et d'un montant de 1 200 000€, pour la construction d'une passerelle piétons – vélos à Metz (digue de Wadrineau) dont le coût prévisionnel est estimé à 7 905 950€ hors taxes.

Fait à Metz, le 21 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20251021-Decis639-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne Fritsch-Renard

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - Construction d'une passerelle piétons - vélos à Metz (digue de Wadrineau)

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
MAÎTRISE D'ŒUVRE	345 950,00 €	415 140,00 €	Aides publiques : Etat (DSL - PMI 7) notifié	947 500,00 €	11,98%
TRAVAUX PASSERELLE	7 306 000,00 €	8 767 200,00 €	Etat (AAP Fonds Mobilité Active 2019) notifié	538 400,00 €	6,81%
prix généraux	1 200 000,00 €	1 440 000,00 €	Région Grand Est (contrat métropolitain) sollicité	1 200 000,00 €	15,18%
travaux préparatoires et démolitions	500 000,00 €	600 000,00 €	Etat (Fonds vert - PCAET) notifié	535 572,00 €	6,77%
fondations, terrassements, soutènement	900 000,00 €	1 080 000,00 €			
acières, bétons, coffrage	320 000,00 €	384 000,00 €	Autofinancement :	4 684 478,00 €	59,25%
ossature métallique du tablier	3 200 000,00 €	3 840 000,00 €	Fonds propres		
appareils d'appuis	10 000,00 €	12 000,00 €	Emprunts		
équipements	900 000,00 €	1 080 000,00 €	Crédit-bail		
éclairage	80 000,00 €	96 000,00 €	Autres		
raccordement et travaux divers	196 000,00 €	235 200,00 €			
AUTRES	254 000,00 €	304 800,00 €			
voie d'accès côté Ban St Martin	108 000,00 €	129 600,00 €			
Aménagement paysager côté Saulcy	75 000,00 €	90 000,00 €			
contrôles extérieurs	71 000,00 €	85 200,00 €			
TOTAUX	7 905 950,00 €	9 487 140,00 €		7 905 950,00 €	100%

Fait à Metz, le 21 octobre 2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne Frébault-Rouet